

Délibération n° 17	Conseil Municipal du 5 Décembre 2016
Direction des Ressources Humaines	Domaine de compétence : 4-1 Personnel titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale
Objet : Création de postes dans la filière Administrative, Technique, Police Municipale et Sociale	
Rapporteur : Monsieur CADET	
Synthèse de la délibération :	Afin de permettre l'avancement de grade de certains agents, il est nécessaire de procéder à la création de postes au tableau des effectifs.

Vu l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984 portant statuts de la
Fonction Publique Territoriale.

Monsieur Le Maire rappelle à l'attention des Membres du Conseil
Municipal qu'en vertu de l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de
chaque Collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de
la dite collectivité ou du dit établissement.

La Ville d'Etaples sur Mer a toujours souhaité, en fonction de ses
possibilités budgétaires, mettre à disposition des structures communales, du
personnel compétent pour un meilleur fonctionnement.

Aussi, dans le cadre de l'évolution des besoins.

Il est proposé à l'Assemblée :

- de procéder à la création de 17 postes:

Administratif

5 Adjoints Administratifs de 1^{ère} Classe à temps complet

Technique

1 Agent de Maîtrise à temps complet

1 Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe à temps complet

7 Adjoints Techniques de 1^{ère} Classe à temps complet

1 Adjoint Technique de 1^{ère} Classe à temps non complet (25/35^{ème})

Police

1 Brigadier Chef Principal à temps complet

Social

1 ATSEM Principal de 2^{ème} Classe à temps complet

Le coût sera imputé au chapitre 012 article 64111

Le rapport est adopté à l'unanimité par 31 voix pour